



PAS TOUCHE A LA LIBERTE D'EXPRESSION DES SALARIES !

Il faut défendre le droit de s'exprimer, de revendiquer de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail !

Alors que Henri TAMAR, Ali et Nouara BETTAHAR défendent l'intérêt des salariés, ils sont une nouvelle fois convoqués au Tribunal de Grande Instance de Bobigny le jeudi 15 mars.

Ce jour là, nous serons mobilisés pour faire respecter la démocratie, les libertés, les droits et intérêts des salariés à l'entreprise.

D'autre part à Noisy-le-Sec avec les habitants et les salariés, nous défendons l'existence d'une Bourse du Travail.

A Drancy, il en est de même pour la Bourse du Travail et pour la défense de militants syndicaux réprimés par le Maire (UDF), soutien de François BAYROU, et dont Henri TAMAR est particulièrement ciblé pour avoir dénoncé et mis en cause la précarité sur cette ville.

Enfin, à Sevrans-Tremblay, nous sommes mobilisés pour exiger que cessent les poursuites engagées contre Ali et Nouara BETTAHAR.

Tout deux militants CGT, poursuivis pour distribution d'un tract qui dérangeait la direction d'une entreprise de Villepinte.

En effet, le directeur poursuit la responsable CGT pour diffamation afin de discréditer la CGT et conforter le syndicat « maison ».

Nous avons gagné avec les « 4 de la Rochelle », nous continuerons à exiger l'arrêt des poursuites engagées contre Henri TAMAR, Ali et Nouara BETTAHAR.

**Rassemblement départemental :
Jeudi 15 mars 2007 à partir de 12 heures
Devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny
(stand prévu en dessous de la passerelle bleue)**

Pour garantir des droits individuels, des droits collectifs dans toutes les entreprises de Seine-Saint-Denis !

Bobigny, le 14 février 2007